

Québec, le 25 octobre 2016

Objet : Demande d'accès aux documents adressée au MEES
Notre dossier : 16310/16-157

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès reçue le 6 octobre 2016, visant à obtenir les documents suivants :

- Liste des dépenses pour l'organisation et la tenue de conférences de presse, d'événements médiatiques, ou autres événements (sommets, congrès, conférences, etc.) du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016.

Vous trouverez ci-joint un tableau pouvant répondre à votre demande. Également, certains frais concernant l'organisation d'événements seront disponibles sur le site Web du ministère à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca/le-ministere/acces-a-linformation/divulgence-des-depenses/>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, _____ nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Ingrid Barakatt
IB/JC/jr

p. j.

Répartition des dépenses associées aux événements pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2016

Événement	Lieu	Date	Fournisseur	Mandat	Dépenses Autres	Dépenses Hébergement	Dépenses Rapport frais	Dépenses Location auto	Dépense par événement
Modernisation des systèmes de réfrigération des arénas et des centres de curling du Québec - Aréna Marina-Larouche	Saguenay	4 juillet 2016	Entreprise	Location d'auto				288,00 \$	
			Employée	Rapport de frais			121,06 \$		409,06 \$
					Juillet				409,06 \$
Ajout d'espace - École des Cavaliers	Gatineau	18 août 2016	CSPQ	Sonorisation	820,73 \$				820,73 \$
Maintien des actifs - Polyvalente de la Forêt	Amos	18 août 2016	CSPQ	Sonorisation	1 518,15 \$				1 518,15 \$
Annnonce du programme de mobilité étudiante interrégionale	Saint-Félicien	19 août 2016	Entreprise	Location d'auto				102,00 \$	
			Employée	Rapport de frais			117,40 \$		
			CSPQ	Sonorisation	1 665,00 \$				1 884,40 \$
Ajout d'espace - École Le Transit	Val d'Or	19 août 2016	CSPQ	Sonorisation	1 343,00 \$				1 343,00 \$
Ajout d'espace - École St-Isaac Jogues	Montréal	22 août 2016	CSPQ	Sonorisation	771,23 \$				771,23 \$
Ajout d'espace - École des Amis du Monde	Montréal	22 août 2016	CSPQ	Sonorisation	1 193,00 \$				
			Hôtel Le Dauphin	Hébergement		505,03 \$			
			Employée	Rapport de frais			195,82 \$		
			Entreprise	Location d'auto				180,00 \$	2 073,85 \$
Ajout d'espace - Centre de formation Agricole de Mirabel	Mirabel	23 août 2016	CSPQ	Sonorisation	987,95 \$				987,95 \$
Ajout d'espace - École Gérin-Lajoie	Châteauguay	25 août 2016	CSPQ	Sonorisation	905,95 \$				905,95 \$
Construction d'une école - École secondaire François-Williams	Saint-Amable	26 août 2016	CSPQ	Sonorisation	1 059,52 \$				
			Via Route	Location d'auto				76,00 \$	1 135,52 \$

Ajout d'espace - École Marie-Rivier	Saint-Jean-sur-Richelieu	25 août 2016	CSPQ	Sonorisation	798,73 \$					798,73 \$
Ajout d'espace - École Saint-Édouard	Saint-Édouard	26 août 2016	CSPQ	Sonorisation	798,73 \$					798,73 \$
Complexe aquatique - École secondaire de l'Envol	Lévis	30 août 2016	CSPQ	Sonorisation	806,50 \$					806,50 \$
Ajout d'espace - École du boisé	Québec	30 août 2016	CSPQ	Sonorisation	797,34 \$					797,34 \$
Mesures de mobilité étudiante interrégionale Institut maritime	Rimouski	30 août 2016	CSPQ	Sonorisation	885,50 \$					
			Le Saint-Germain	Hébergement		88,00 \$				
			Entreprise	Location d'auto				120,00 \$		
			Employée	Rapport de frais			0,00 \$			1 093,50 \$
										15 735,58 \$
Ajout d'espace - École Marie-Léneuf	Trois-Rivières	2 septembre 2016	CSPQ	Sonorisation	771,23 \$					
			Via Route	Location d'auto				38,00 \$		809,23 \$
Ajout d'espace - École primaire St-Luc	Montréal	9 septembre 2016	CSPQ	Sonorisation	741,63 \$					741,63 \$
Ajout d'espace - École St-Mathieu	Montréal	9 septembre 2016	CSPQ	Sonorisation	800,33 \$					800,33 \$
Annnonce des consultations sur la réussite éducative et la valorisation de l'éducation	Montréal	16 septembre 2016	BAMQ	Location de salle	920,00 \$					
			Trans-Québec Audiovisuel	Éclairage	230,00 \$					
			Patrick Deslandes	Photographe	345,00 \$					
			Entreprise	Location d'auto				80,00 \$		
			Employées	Rapport de frais			138,61 \$			
			Gouverneur Dupuis	Hébergement	428,49 \$					2 142,10 \$
Annonce Maintien d'actifs à l'université du Québec à Trois- Rivières	Trois-Rivières	26 septembre 2016	Via Route	Location d'auto				38,00 \$		38,00 \$
Communiqués de presse (envoi d'avis, rappel de l'avis et communiqué)			CNW					2 397,00 \$		6 928,29 \$
										2 397,00 \$
										23 072,93 \$

Ces montants concernent deux événements

MEES - Direction des communications, 17 octobre 2016

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).